

Séance du mardi 31 octobre 2023

Date de la convocation: 25/10/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 5

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET

Secrétaire de séance:
Philippe BRILLANT

Excusés:

Absents:

Objet: Décision modificative au budget - DE_2023_55

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	1200.00	
60623	Alimentation	300.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1000.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	700.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4508.00	
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	5500.00	
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)	4500.00	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	1287.00	
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		8995.00
775	Produits des cessions d'immobilisations		10000.00

TOTAL : 18995.00 18995.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	10000.00	
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.		4500.00
2111 (040)	Terrains nus		5500.00

TOTAL : 10000.00 10000.00

TOTAL : 28995.00 28995.00

RE
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2023
007-210701470-20231031-DE_2023_55-DE

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2023 007-210701470-20231031-DE_2023_55-DE